



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office Municipal des  
Associations d'Accueil, d'Environnement et de Tourisme (OMAAET)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99080

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Vie Associative/Jumelages**

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office  
Municipal des Associations d'Accueil, d'Environnement et de  
Tourisme (OMAAET)**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal des Associations d'Accueil, d'Environnement et de Tourisme,

Au titre de 1999 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, les subventions annuelles aux associations niortaises affiliées à l'Office Municipal des Associations d'Accueil, d'Environnement et de Tourisme qui ont satisfait aux conditions mentionnées ci-dessous, ont été établies aux montants qui figurent dans le tableau ci-joint.

Pour obtenir le versement de la subvention de fonctionnement mentionnée, l'association doit avoir remis à l'Office Municipal des Associations d'Accueil, d'Environnement et de Tourisme les rapports d'activités et financiers relatifs à l'année 1998 ainsi que son budget prévisionnel pour l'année 1999 qui lui ont été demandés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)